

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 janvier 2012**

**DCM N° 12-01-14**

**Objet : Subventions de fonctionnement et d'équipement aux clubs sportifs.**

**Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire**

**1) Financement de l'évènementiel sportif :**

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 77 000 €.

Parmi ces manifestations, sont prévus :

- La 4<sup>ème</sup> édition de la marche populaire « La Cuculotinne » organisée par l'ASPTT Omnisports le 17 juin 2012 (1 500 €).
- Le 4<sup>ème</sup> meeting national indoor d'athlétisme « METZ MOSELLE ATHLELOR INDOOR » prévu le 29 février 2012 à l'Anneau de Metz-Borny. L'objectif de ce meeting qui accueillera près de 250 athlètes de niveau régional, national et international, est de devenir le second meeting indoor français (après LIEVIN). Cette compétition est organisée depuis 2009 et attire un public toujours plus nombreux. Cette année, une dizaine d'épreuves internationales seront au programme avec des séries régionales et des épreuves d'encadrement pour les jeunes. Cet évènement sportif qui attirera à Metz quelques-uns des plus grands champions de l'athlétisme français voire mondial répond à l'objectif que s'est fixé la Ville de développer cette discipline sportive, notamment à partir de la Halle d'Athlétisme de Metz-Borny (45 000 €).
- La 8<sup>ème</sup> édition de la course nature de la Ville de Metz organisée les 8 et 9 juin 2012 (3 000 €).
- Le Circuit mondial PREMIUM Juniors de tennis de table qui aura lieu au Complexe Sportif Saint Symphorien du 18 au 22 avril 2012. Ce circuit, passé de REGULAR à PREMIUM en 2012 grâce à la qualité de son organisation, constitue l'une des 24 étapes mondiales. Le label de circuit PREMIUM attirera cette année les meilleurs joueurs mondiaux (25 000 €).

- Le Challenge international de Rugby Julien LAJOYE, qui se déroulera au stade de la Grange-aux-Bois les 29 et 30 septembre 2012 (2 500 €).

## **2) Subventions de fonctionnement pour le sport de haut niveau :**

Par ailleurs, en complément des subventions accordées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2011/2012 au Conseil Municipal du mois de décembre 2011 et après avoir examiné les demandes présentées par l'ASPTT, Athlétisme Metz Métropole et le Rugby Club de Metz, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 201 600 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

ASPTT Tennis	35 000 €
Athlétisme Metz Métropole	84 600 €
Rugby Club de Metz	82 000 €

## **3) Subventions de fonctionnement pour le sport amateur :**

Il est également proposé au Conseil Municipal d'accorder au bénéfice de l'ASPTT Omnisports et de Metz Plongée Loisirs, les subventions suivantes :

ASPTT Omnisports	7 000 €
– Section Judo :	2 100 €
– Section Echecs :	800 €
– Section Gymnastique Volontaire :	400 €
– Section Basket :	3 700 €
Metz Plongée Loisirs	1 100 €

## **4) Subventions d'équipement :**

Enfin, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de d'équipement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

ASPTT Omnisports	30 000 €
(Pour l'entretien des installations sportives du complexe des Hauts Peupliers)	
Association Sportive des Cheminots de Metz	8 000 €

(Pour la transformation et la mise en sécurité de la surface de jeu sur un court de tennis extérieur. Le coût total de cet investissement s'élève à 25 519 € et le Conseil Général a également été sollicité à hauteur de 8 000 €.)

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** les commissions compétentes entendues,

**VU** les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2011/2012,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 324 700 € :**

### **1) Financement de l'évènementiel sportif**

ASPTT Omnisports	1 500 €
------------------	---------

Athlétisme Metz Métropole	48 000 €
(4 <sup>ème</sup> Meeting national indoor Metz-Moselle d'athlétisme) 45 000 €	
(8 <sup>ème</sup> édition de la course nature de la Ville de Metz) 3 000 €	

Metz Tennis de Table	25 000 €
----------------------	----------

Rugby Club de Metz	2 500 €
--------------------	---------

### **2) Subventions de fonctionnement pour le sport de haut niveau :**

ASPTT Tennis	35 000 €
--------------	----------

Athlétisme Metz Métropole	84 600 €
Rugby Club de Metz	82 000 €

**3) Subventions de fonctionnement pour le sport amateur :**

ASPTT Omnisports	7 000 €
– Section Judo :	2 100 €
– Section Echecs :	800 €
– Section Gymnastique Volontaire :	400 €
– Section Basket :	3 700 €
Metz Plongée Loisirs	1 100 €

**4) Subventions d'équipement :**

ASPTT Omnisports	30 000 €
Association Sportive des Cheminots de Metz	8 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Belkhir BELHADDAD,  
Adjoint délégué aux Sports

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives  
Commissions : Sports et Finances  
Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Absents : 14

Dont excusés : 14

## **Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**